



**SNUipp 26**

**Adresse courrier :**

SNUipp 26  
Maison des Syndicats  
17, rue Bizet  
26000 VALENCE

**Tél. :** 04.75.56.77.77

**Fax :** 04.75.56.00.56

**E-mail :** [snu26@snuipp.fr](mailto:snu26@snuipp.fr)

**Valence, le 23 février 2009**

Chère (cher) collègue,

Au vu de notre liste d'émargement, tu as participé en novembre 2008 à une Réunion d'Information Syndicale (RIS) organisée par le SNUipp 26. Si tu as fait l'objet d'un retrait de salaire sur ta paye de janvier 2009, il faut t'assurer auprès de l'Inspection Académique que cela correspond à ta participation à cette RIS. Si c'est le cas, nous avons une bonne nouvelle pour toi.

Depuis deux mois et à notre demande, le SNUipp national négocie avec le ministère pour que les collègues ne soient pas injustement sanctionnés. Nous te rappelons que les collègues qui ont participé à une RIS organisée par le SGEN-CFDT n'avaient pas eu de retrait d'un trentième.

Nous avons rencontré l'Inspecteur d'Académie, qui nous a confirmé que le remboursement devrait intervenir sur la paye d'avril. Pour que ce remboursement soit effectif, il est indispensable d'adresser individuellement par courrier un recours gracieux auprès de l'I.A. (Cf. modèle joint)

Le SNUipp 26 s'était engagé à accompagner les collègues jusqu'au terme y compris juridique si nécessaire. C'est parce qu'un grand nombre d'enseignants (environ 400) ont participé aux réunions et parce que le SNUipp, par sa représentativité confirmée, a été capable d'engager un rapport de force efficace, que ce dossier a pu avoir une issue positive.

Si le remboursement de ce retrait indu n'était pas effectué sur ton salaire d'avril 2009, contacte-nous au 04 75 56 77 77 ;

Enfin, nous t'invitons, si ce n'est pas déjà fait, à nous rejoindre en te syndiquant afin de renforcer et soutenir l'outil syndical.

Cordialement.

Les secrétaires départementaux,  
B. Carillo, B. Long, D. Godeau .



**F.S.U.**

Fédération  
Syndicale  
Unitaire  
Education  
Enseignement  
Recherche  
Culture